

# Office National des Forêts



Tarbes, le 18 février 2013

Mesdames, Messieurs, les élu(e)s des communes des Hautes Pyrénées  
les présidentes et présidents de communauté de communes  
les conseillères et conseillers généraux  
les conseillères et conseillers régionaux  
les parlementaires,

Ce lundi 18 février 2013, les personnels de l'Office National des Forêts des Hautes Pyrénées ont décidé d'une action forte en réponse à la violence des restructurations programmées sur le département et dans un contexte plus large, de plan social décidé par la direction générale et qui tente de cacher son nom.

Le contrat de plan Etat/ONF/FNCOFOR 2012-2016 prévoit de supprimer au plan national 10 % des effectifs soit ~740 postes, dont ~600 de fonctionnaires qui s'ajoutent aux 20 % déjà supprimés depuis les années 2002.

Dans les Hautes Pyrénées l'hémorragie est constante aussi et c'est pas moins de 12 % des effectifs, 8 postes supplémentaires, qui vont rejoindre par pertes et profits la liste déjà longue. C'est aussi la suppression d'une unité territoriale qui obligera à revoir toute la répartition géographique de l'ONF, les triages des gardes forestiers ... C'est tout le maillage territorial de l'ONF, vos interlocuteurs au quotidien, de proximité dans les territoires qui sont remis en cause.

Tous les services techniques ou administratifs vont être touchés et c'est d'abord le service rendu à la forêt et aux communes qui va subir une nouvelle fois les répercussions de ce projet de la direction

Nombre de maires ou d'élus subissent déjà la raréfaction de la présence des agents sur le terrain, dans certains territoires ou des postes restent vacants pendant 1 an, la seule perspective pour les communes proposée par la direction est la liquidation pure et simple du poste.

Nombre de missions de service public sont sur la sellette. Elles sont, réalisées avec de plus en plus de difficulté et avec une qualité du travail qui se dégrade. Les agents de l'ONF sont pourtant attachés à ce service et aux missions et conseils qu'ils doivent réaliser en direction des communes.

**Aujourd'hui ce n'est plus possible de travailler dans ces conditions pour les agents de l'ONF, et la seule proposition de la direction est d'inventer une nouvelle organisation - (une énième puisque l'ONF est en perpétuelle réorganisation) - qui va déstabiliser une fois de plus l'édifice ONF dans les Hautes Pyrénées. C'est donc afin d'obliger la direction à respecter ses engagements que des agents de terrain et des responsables d'unités territoriales ont décidé de ne plus marquer de coupes en forêt communale ou domaniale. A titre symbolique ils ont rendu leur marteau forestier, l'outil indispensable pour désigner les bois selon le code forestier.**

A un moment où les communes viennent de recevoir la facture correspondant à la taxe de 2 euros à l'hectare sensée leur garantir, d'après la direction, une stabilité des services sur le terrain il s'avère une fois de plus que la direction interprète ses engagements d'une étrange manière.

Certains d'entre vous ne verront peut être plus leurs agents qu'une fois par an au moment de leur présenter des travaux à réaliser... Pour le reste de la gestion de votre patrimoine forestier, il vous faudra dans bien des cas vous armer d'une grande patience ... Mais ce sont aussi la qualité du service rendu qui est ici remis en cause tant dans sa nature que dans les délais pour le réaliser. Dernier exemple en date, les nouveaux aménagements dits "simplifiés" dont nombre d'élus nous signifient leurs incompréhensions.

L'avenir de la forêt, de ses activités et de son tissu social ne peut se passer d'une présence de forestiers garants d'une bonne gestion pour l'avenir et s'appuyant sur une expérience qui est train de fondre dans les choix délibérés de la direction.

Les personnels de l'ONF des Hautes Pyrénées ont besoin de votre soutien et de votre implication dans leur lutte. Ils refusent ces nouvelles suppressions de postes au sein d'une organisation qui ne va continuer de générer que des situations difficiles.

Un profond malaise a été indéniablement mis en évidence au sein de l'ONF. Depuis 2005, il y a un suicide tous les 3 mois, le dernier ayant eu lieu le 12 février 2013 avec le meurtre d'un cadre pour la première fois. La dérive financière au détriment du service public, les choix d'organisation imposée (cette fois est encore un exemple), la logique managériale bornée sont totalement en opposition avec ce dont à besoin la forêt.

Les territoires ruraux, les besoins de la filière bois, les besoins sociaux, les besoins environnementaux de gestion du milieu forestier ne peuvent se résumer à une seule logique comptable, confondant efficacité et rentabilité.

Par une délibération en soutien de l'action des personnels des Hautes Pyrénées vous pourrez montrer d'une part votre attachement à un véritable service public forestier et d'autre part demander à la direction de remettre des effectifs permettant d'assurer ses missions de gestion durable de votre patrimoine reconnu d'intérêt général.

Les personnels de l'Office National des Forêts des Hautes Pyrénées.

Les représentants du personnel CGT Forêt et SNUPFEN-Solidaires

Jean Pierre Curdi      Jacques Buret      Dominique Dall'Armi

Délibération à nous faire parvenir si vous le souhaitez à :

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>Proposition de délibération</b> |
|------------------------------------|

*Après en avoir délibéré, le conseil de la commune de ..., la communauté de communes de ..., l'assemblée départementale / régionale* demande à l'Etat de suspendre l'application des mesures dans le contrat Etat/ONF/FNCOFOR 2012-2016 et d'ouvrir, avec toutes les parties concernées, un débat national sur l'avenir de la forêt publique.

- de ne pas mettre en œuvre ces diminutions de personnels au service de nos patrimoines

- de ne pas mettre en œuvre le démantèlement de l'ONF, notamment de l'Agence des Hautes Pyrénées.

*Le conseil de la commune de ..., la communauté de communes de ..., l'assemblée départementale / régionale* apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Copie de la délibération à faire parvenir

ONF M. le directeur d'agence centre Kennedy BP 1312 65013 Tarbes cedex 9  
Intersyndicale de l'ONF Curdi Jean Pierre 2 place d'Espagne 65140 Saint Sever de Rustan